**CHARTE DU JARDIN SOLIDAIRE**

**Secours Catholique-Caritas France/ Bras Panon**

**La Réunion**

* Respecter les horaires d’ouverture et de fermeture.
* La parcelle se cultivent collectivement et en concertation de tous ses usagers.
* Les jardiniers se concertent sur le choix des plantations et les achats à réaliser.
* Les bénéficiaires s’engagent à venir régulièrement entretenir la parcelle collective.
* Veiller à avoir une bonne conduite et s’abstenir des incivilités.
* Se respecter les uns et les autres avec bienveillance.
* Favoriser le contact social dans le jardin et sensibiliser sur une alimentation saine.
* Communiquer et débriefer s’il y a des divergences d’opinion.
* Maintenir la propreté des espaces communs (participer au nettoyage collectif) et garder le site propre, le jardin doit être tenu en bon état.
* Ranger le matériel après utilisation.
* Contribuer à la convivialité et à la cohésion du groupe sur le site.
* Participer aux réunions, aux activités et aux projets liés au jardin.
* Participer et s’associer à toute idée d’embellissement du site et à l’aménagement paysager.
* Les jardiniers doivent s’attacher à respecter le calme et le repos de tous.
* Ne pas utiliser de produits chimiques ou de pesticides.
* Gérer de façon économe les ressources naturelles, en particulier l’eau.
* Les véhicules motorisés ne peuvent stationner sauf cas exceptionnel dans l’enceinte du jardin.
* L’association ne sera, en aucun cas, tenue responsable des dégâts de quelque nature qui seraient commis par l’un ou l’autre des jardiniers ni des accidents ou vols dont ils pourraient être victimes.
* Les usagers sont responsables de leurs affaires personnelles.
* Le site est accessible au public pendant ses horaires d’ouverture sauf lors des visites et évènements programmés.
* Les jardiniers sont responsables de leurs enfants et veilleront à leur surveillance sur le site et que ces derniers respectent les autres personnes, les cultures et le matériel appartenant à l’association.
* Les animaux ne présentant aucune menace envers un tiers sont tolérés sous surveillance de leur maître afin de ne pas dégrader le site.
* Rien ne pourra être fait qui soit de nature à porter atteinte à la bonne renommée de l’association et des usagers du jardin.
* Le site ne doit pas être utilisé à des fins d’usage personnel (anniversaire, évènement privé, etc.)
* Il est strictement interdit de vendre des produits à des profits personnels. La production est destinée à des actions solidaires et de sensibilisation (permanence d’accueil social, partenariat, évènementiel rencontre conviviale).